

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 MAI 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 15 mai 2019.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER - Marc FOUQUIER – Francis POUZET - Bénédicte RICARD, adjoints - Jean-Yves PROUST- Marie-Pierre BOUGREAU – Jean-Claude RICHARD - Arnaud LELIEVRE - Janine PERROT - Laurent BARILLET- Christophe BRETON – Annabel LE COZ

Étaient absents excusés : Carole DEZYN (donne pouvoir à Arnaud LELIEVRE) - Camille ECHERSEAU - Fabienne BAUDON – Florent MARTIN

Étaient absents : Albertina GASPERONI

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud LELIEVRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE - CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame Bénédicte Ricard, adjointe, rappelle à l'assemblée que le contrat avec le prestataire du site internet de la commune a été dénoncé et se termine fin juin 2019. Depuis le rachat de l'entreprise d'origine par un plus grand groupe, la commune n'a plus d'interlocuteur sérieux. Une consultation a été lancée et quatre propositions ont été faites.

Au regard de ces propositions, Madame Bénédicte Ricard propose de retenir l'entreprise Le Petit Studio, domiciliée à Tours pour la refonte et la maintenance du site de la commune, pour un montant TTC de 3350,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'entreprise *Le Petit Studio*, domiciliée à Tours pour la réfection et la maintenance du site de la commune, pour un montant de 3350,00 € TTC.
- Les crédits sont inscrits au budget 2019.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – APEL JEANNE D'ARC

Madame Florence Boullier, adjointe, explique à l'assemblée que plusieurs demandes de subvention ont été faite par L'APEL école Jeanne d'Arc pour différents projets. La première concerne un voyage à la Bourboule dont l'aide demandée se chiffre à 446,00 euros pour un projet global de 2978,00€. La seconde a été faite pour financer le spectacle de la fête de fin d'année pour un montant de 67.50€. La dernière concerne une sortie au cirque Georget pour 86,33 €. Le total des demandes se chiffre à 599,83€ Après examen du dossier, Madame Florence Boullier propose d'accepter l'ensemble des demandes pour un montant total de 600,00€. Elle précise que cette aide serait accordée à titre exceptionnel du fait des évènements récents concernant l'avenir de l'école Jeanne d'Arc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accorder une subvention à l'APEL école Jeanne d'Arc pour un montant global de 600 €.
- Les crédits sont inscrits au budget 2019.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ASSOCIATION DES VALLÉES VERTES

Madame Florence Boullier, adjointe, explique à l'assemblée que plusieurs demandes de subvention ont été faites par l'association des Vallées Vertes.

L'association demande une participation financière de la commune de 300 € pour le branchement du compteur électrique pour le prochain marché gourmand.

Elle demande ensuite une participation financière pour la prestation d'un groupe de musique qui animera le marché gourmand.

Après examen du dossier, Madame Florence Boullier propose d'accorder les 300,00€ pour le branchement du compteur électrique. Elle propose ensuite de soutenir le projet du marché gourmand et son accompagnement musical à hauteur de 50% du montant de la prestation, soit 275,00€. Soit un montant global de subvention de 575,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accorder une subvention à l'Association Les Vallées Vertes pour un montant global de 575,00€.
- Les crédits sont inscrits au budget 2019.

BUDGET 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les prévisions budgétaires en section de fonctionnement s'avèrent insuffisantes concernant les dépenses pour le compte 673. Afin d'inscrire des nouveaux crédits en dépenses, il propose la décision modificative suivante :

N°compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
673		6800		
022	6800			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la décision modificative n°1 telle que proposée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes,
- les modifications sont transmises à la Trésorerie de l'Ile Bouchard.

BUDGET 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe ses collègues que les prévisions budgétaires en section d'investissement s'avèrent insuffisantes concernant l'opération 333 (entrées de bourg) et qu'il y a lieu d'inscrire des crédits complémentaires pour effectuer le paiement des factures. Il propose d'opérer les décisions modificatives telles que pour la section d'investissement :

Opération	N°compte	Dépenses		Recettes	
		Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
333	2188		1200		
337	2152	1200			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la décision modificative n°2 telle que proposée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes,
- les modifications sont transmises à la Trésorerie de l'Île Bouchard.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ÉOLIEN

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux intéressés par le projet éolien de sortir de la salle. Ils ne prennent ni part à la discussion, ni part au vote.

Monsieur Jean-Yves Proust, seul conseiller concerné sort de la salle.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les dossiers de demande d'implantation de parcs éoliens ne sont pas déposés en mairie mais déposés et traités directement par les services de la Préfecture. Aussi, ni le Maire ni les conseillers municipaux ne décident de l'implantation de ce type de projet.

Cependant, étant donné les différentes réunions et débats qui ont lieu sur la commune, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se positionner sur le projet de parc éolien mené par l'entreprise Energie Team.

Il indique à l'assemblée que les débats ont déjà eu lieu préalablement au sein des séances de conseil municipaux et que cette séance n'appelle pas de débat.

Monsieur Fouquier, adjoint, demande que même si la séance n'appelle pas de débat, il souhaite que chacun puisse exprimer ce qu'il a à dire avant le vote.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fouquier, adjoint :

Nous sommes tous pour les énergies renouvelables, mais pas n'importe lesquelles, ni à n'importe quel prix.

Lorsque nous avons échangé, il y a quelques mois, de façon informelle, sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint-Épain, nous n'avions pas tous la même approche sur l'énergie éolienne.

Depuis quelques mois, nous avons pu nous informer sur les avantages et les inconvénients de cette production d'énergie. Les études et les rapports sont sans appel. A moins de balayer d'un revers de main tous les arguments inquiétants ou négatifs qui nous reviennent, en disant « foutaise » ce sont des lobbies obscurantistes opposés au progrès, nous ne pouvons que manifester la plus grande prudence, voire refuser un diktat de l'État qui ne privilégie que les intérêts financiers de grands groupes privés.

Posons-nous les bonnes questions :

- *Pourquoi l'État fait-il le forcing, avec l'argent de nos factures, pour subventionner des parcs éoliens qui défigurent nos paysages et éloignent les touristes, ne fonctionnent par intermittence que lorsqu'il y a du vent, soit 25% du temps, portent atteinte à la santé des hommes et des animaux et dont une grande partie n'est pas recyclable ?*

- *Pourquoi ne dit-on pas aux propriétaires des terrains et aux communes que la subvention promise ne durera qu'un temps très limité, comme les panneaux photovoltaïques ?*

- *Pourquoi les sociétés d'installation et d'exploitation ne sont-elles que des montages de grands groupes financiers internationaux qui laissent les propriétaires du terrain, seuls, responsables du démantèlement des éoliennes abandonnées, quand elles ont mis la clé sous la porte faute de rentabilité, (le prix d'achat du KW/H va forcément s'aligner sur le prix du marché)*

- *Pourquoi cette précipitation vers l'éolien alors que d'autres sources d'énergie, hydraulique, géothermie, biomasse, sont plus fiables, plus efficaces, plus discrètes et plus respectueuses de l'environnement, des personnes et des êtres vivants ?*

Au moment de prendre position, en mon âme et conscience, sur l'implantation d'un parc éolien sur notre commune, il est de mon devoir d'élu de dire que je m'y oppose, et que je fais appel à la sagesse de mes collègues pour que ce soit l'occasion de chercher des solutions alternatives respectueuses de l'environnement et des personnes et que ces solutions permettent un rapprochement et un consensus de nos concitoyens plutôt que la division que nous connaissons.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre veut s'exprimer.

Il propose ensuite à l'assemblée de donner son avis concernant le projet de parc éolien mené par l'entreprise Energie Team. Le vote s'effectue à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (9 contre, 3 pour et 1 abstention) :

- Donne un avis défavorable au projet de parc éolien mené par l'entreprise Energie Team.

QUESTIONS DIVERSES

■ Monsieur le Maire fait part d'une lettre de l'AFM Téléthon qui remercie la commune pour sa subvention

■ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la demande de subvention faite au titre de la DETR 2019 pour l'aménagement de la place de la mairie et la sécurisation du centre bourg a été accordée pour un montant de 200 000 €.

■ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise Energie Team sollicite un rendez-vous avec la mairie pour faire avancer le projet et présenter les dernières études. Monsieur le Maire propose que l'ensemble du conseil soit convié à cette rencontre.

■ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier de Monsieur Bruno. Ce dernier souhaite faire des pâtisseries qu'il vendrait au plan d'eau sur plusieurs jours. Monsieur le Maire propose de le rencontrer pour discuter de tout cela.

■ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier de Monsieur Moisan concernant les nuisances des canons effaroucheurs. Il demande d'aborder le problème en réunion de conseil municipal et qu'un arrêté soit pris pour interdire l'utilisation des canons effaroucheurs.

Monsieur le Maire explique que les agriculteurs ont le droit de travailler et que l'utilisation des canons effaroucheurs est réglementée par arrêté préfectoral. L'utilisation est acceptée entre 7h00 et 20h00, à raison de 5 coups par heure dont trois consécutifs par appareil.

La commune ne peut pas faire d'interdiction mais un rappel de la règle aux agriculteurs.

■ Christophe Breton, délégué à la voirie, indique qu'une consultation des entreprises va bientôt être publiée pour le choix de l'entreprise prévue au 27 juin 2019.

■ Marc Fouquier, adjoint, informe le conseil municipal que les trois tableaux grand formats ont été installés pour la période estivale.

Il informe également l'assemblée de la création d'un espace cinéraire de 10 cases dans le sol. Les travaux seront réalisés par l'entreprise Granimond dans les prochaines semaines.

Il informe le conseil municipal du prochain départ du Père Tokpanou. Saint-Épain est rattachée à la paroisse de l'Île Bouchard. Le vicaire assure la gestion.

■ Florence Boullier, adjointe informe l'assemblée que l'ouverture des plis du marché cantine se fera le 03 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h55.

Le Maire, Serge LECOMTE	Florence BOULLIER, Adjointe	Marc FOUQUIER, Adjoint	Bénédicte RICARD, Adjointe
Francis POUZET, Adjoint	Absente Albertina GASPERONI	Christophe BRETON	Excusée Fabienne BAUDON
Jean-Claude RICHARD	Excusée Camille ECHERSEAU	Laurent BARILLET	Annabel LE COZ
Jean-Yves PROUST	Marie-Pierre BOUGREAU	Excusé Florent MARTIN	Janine PERROT
Excusée (donne pouvoir à Arnaud LELIÈVRE) Carole DEZYN	Arnaud LELIÈVRE		

**Le Maire,
Serge LECOMTE**